



**HAL**  
open science

## Arles. Mas Thibert - Marais du Vigueirat

Corinne Rousse, Ferréol Salomon, Yoann Quesnel, Minoru Uehara, Grzegorz Skupinski

► **To cite this version:**

Corinne Rousse, Ferréol Salomon, Yoann Quesnel, Minoru Uehara, Grzegorz Skupinski. Arles. Mas Thibert - Marais du Vigueirat. DRAC / SRA Provence-Alpes-Côte-d'Azur. 2021, pp.112-113. halshs-03564374

**HAL Id: halshs-03564374**

**<https://shs.hal.science/halshs-03564374v1>**

Submitted on 10 Feb 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**P**RÉFECTURE DE LA **R**ÉGION  
**PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR**

DIRECTION **R**ÉGIONALE DES **A**FFAIRES **C**CULTURELLES

---

**S**ERVICE **R**ÉGIONAL DE L'**A**RGHÉOLOGIE

**BILAN  
SCIENTIFIQUE  
DE LA RÉGION  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR**

**2020**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE  
SOUS-DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE**

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
21-23, boulevard du Roy René  
13617 Aix-en-Provence principal cedex

SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE  
Bâtiment Austerlitz  
21, allée Claude Forbin, CS 80783  
13625 Aix-en-Provence cedex 1

*Ce bilan scientifique a été conçu afin que soient diffusés rapidement les résultats des travaux archéologiques de terrain. Il s'adresse tant au service central de l'Archéologie qui, dans le cadre de la déconcentration, doit être informé des opérations réalisées en régions (au plan scientifique et administratif), qu'aux membres des instances chargées du contrôle scientifique des opérations, aux archéologues, aux élus, aux aménageurs et à toute personne concernée par les recherches archéologiques menées dans sa région.*

*Les textes publiés dans la partie « Travaux et recherches archéologiques de terrain » ont été rédigés par les responsables des opérations, sauf mention contraire. Les avis exprimés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.*

*Le SRA s'est réservé le droit de réécrire ou condenser tout texte jugé trop long.*

*Ce volume diffusé à titre gratuit ne peut être vendu. Sa reproduction sur tout support – même partielle – est soumise à autorisation du ministère de la Culture (DRAC PACA – SRA).*

*Illustration de couverture : L'équipe du service régional de l'Archéologie PACA  
Image de fond : Vue aérienne des Vieux Salins d'Hyères (Christian Hussy/SRA PACA, 2005)  
Montage : MC/DRAC PACA – SRA*

*Coordination : Xavier Delestre, Gabrielle Vitali*

*Mise en page : Isabelle Marin (Les Netscripteurs)  
Traitement des illustrations fournies par les auteurs et cartes : MC/DRAC PACA – SRA*

ISSN 1240-8662 © 2021

MINISTÈRE DE LA CULTURE

## PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## BILAN SCIENTIFIQUE

### Table des matières

2 0 2 0

Préface 9

Avant-propos 11

La Commission territoriale de la recherche archéologique Sud-Est  
Bilan annuel 13

Résultats scientifiques significatifs 15

Tableau de présentation générale des opérations autorisées 18

Travaux et recherches archéologiques de terrain 19

**ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE 19**

Tableau des opérations autorisées 19

Carte des opérations autorisées 21

Allemagne-en-Provence. Notre-Dame 23

Beaujeu. Territoire communal 24

Castellane. Les Jacons 26

Céreste. Le village 28

Lurs. Notre-Dame-des-Anges 29

Manosque. Les Hauts de la Chapelle 30

Méailles. Grotte du Pertus II 31

Les Mées. La Croix 33

Montfort. Sainte-Madeleine 34

Montlaux. Vieux Montlaux, église Saint-Jacques 34

<b>Montsalier.</b> La Baou	35
<b>La Palud-sur-Verdon.</b> Territoire communal	36
<b>La Palud-sur-Verdon.</b> Saint-Maurin	36
<b>Peyruis.</b> La Cassine	38
<b>Prads-Haute-Bléone.</b> Four à chaux de Chanolles	40
<b>Riez.</b> Rue Frédéric Mistral 1 et 2	41
<b>Riez.</b> Traverse Lou Clar 1 et 2, Rue du Pont Jacquet	42
<b>Roumoules.</b> Territoire communal	44
<b>Sigonce.</b> Église Saint-Claude	45
<b>Thorame-Basse.</b> Saint-Pierre II	45
<b>Thorame-Basse et Thorame-Haute.</b> Territoires communaux	47

## HAUTES-ALPES 49

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	49
<b>Carte des opérations autorisées</b>	51
<b>La Bâtie-Neuve.</b> Avenue François Mitterrand	53
<b>Châteauroux-les-Alpes et Embrun.</b> Territoires communaux	55
<b>Chorges.</b> Pré Marchon	56
<b>Freissinières.</b> Haute vallée de la Biaysse	57
<b>Le Monétier-les-Bains.</b> Le Clos des Pélenches	59
<b>Montclus.</b> Tour pentagonale	60
<b>Tallard.</b> Les Boulangeons	62

## ALPES-MARITIMES 63

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	63
<b>Carte des opérations autorisées</b>	65
<b>Andon, Aspremont, La Brigue, Gorbio, Peille, La Roque-en-Provence, Sospel et Touët-de-l'Escarène.</b> Chapelles des Alpes-Maritimes	67
<b>Antibes.</b> Quartier Fontonne	69
<b>Belvédère, Bendejun, La Bollène-Vésubie, Lantosque, Levens et Saorgue.</b> Vallée de la Vésubie et limitrophes	70
<b>Daluis et Guillaumes.</b> Les Mines de Roua	71
<b>Èze.</b> Place du Général de Gaulle	72
<b>Fontan.</b> Vallon du Haut-Couletta	74
<b>Grasse.</b> Ilot Nègre	76
<b>Nice.</b> Couvent de la Visitation	77
<b>Nice.</b> Hôpital Pasteur, Bâtiment M	79
<b>Nice.</b> Colline du Château,	80
<b>Nice.</b> Grotte du Lazaret	81
<b>Roquebillière.</b> Église Saint-Michel-de-Gast	83
<b>Roquefort-les-Pins.</b> Le Plan	84
<b>Roubion.</b> Cime de la Tournerie	84
<b>Tende.</b> Minière de Vallauria	86
<b>Vallauris.</b> Ilot Elena – Abords du château	87
<b>Villeneuve-Loubet.</b> 969, chemin du Loubet	88

## BOUCHES-DU-RHÔNE 91

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	91
<b>Carte des opérations autorisées</b>	94
<b>Aix-en-Provence.</b> Hôtel de Gassier – 10, rue Mignet	95
<b>Aix-en-Provence.</b> Extension du réseau de chaleur	96
<b>Aix-en-Provence.</b> 7, rue Joannon Marcel Provence	98
<b>Aix-en-Provence.</b> 58, cours Gambetta	99
<b>Aix-en-Provence.</b> Chemin du Pin	99
<b>Aix-en-Provence.</b> 255, route de Valcros	100
<b>Aix-en-Provence.</b> 126, RN 96	101
<b>Aix-en-Provence.</b> Rue des Guerriers	101
<b>Aix-en-Provence.</b> Rue Manuel, caves sud de l'hôtel de Lacépède	102
<b>Aix-en-Provence.</b> Rue Monclar	104
<b>Aix-en-Provence.</b> Église de la Madeleine, tranche 2	105
<b>Alleins.</b> Chemin du Vallon de Gipan	107
<b>Alleins.</b> Avenue Sadi Carnot	108
<b>Arles.</b> Hôtel de Viguier	108
<b>Arles.</b> Montille d'Ulmet	110
<b>Arles.</b> Pont de Crau, RD 453	111
<b>Arles.</b> Saint-Pierre de Mouleyrès	111
<b>Arles.</b> Mas Thibert – Marais du Vigueirat	112
<b>Aubagne.</b> Chemin du Camp de Sarlier	114
<b>Aubagne.</b> Chemin du Camp de Sarlier, Futur Sarlier 1	114
<b>Aubagne.</b> Chemin du Camp de Sarlier, Futur Sarlier 2	115
<b>Aubagne.</b> Saint-Pierre, RD 396	116
<b>La Barben.</b> Château de la Barben	117
<b>Bouc-Bel-Air.</b> 1255, chemin de Sauvecanne	117
<b>Bouc-Bel-Air.</b> Domaine d'Albertas	117
<b>La Ciotat et Marseille.</b> Cimetières Saint-Jacques et des Crottes	118
<b>Ensuès-la-Redonne.</b> ZAC des Aiguilles	119
<b>Ensuès-la-Redonne et Gignac-la-Nerthe.</b> ZAC des Aiguilles, tranche 3	120
<b>La Fare-les-Oliviers.</b> Chemin des Bons Enfants	121
<b>Fuveau.</b> Liaison routière RD6-A8, tranche 3	122
<b>Gardanne.</b> Les Molx	122
<b>Istres.</b> Rassuenl	123
<b>Istres.</b> 9, draille du Deven	124
<b>Marseille.</b> Bretelle souterraine Schloesing	125
<b>Marseille.</b> Abords du Centre-Bourse	125
<b>Marseille.</b> Extension nord-sud du tramway, secteur Montfuron	127
<b>Marseille.</b> 151, traverse de la Martine	129
<b>Marseille.</b> 20-22, rue Désirée Clary	129
<b>Marseille.</b> 58, boulevard Charles Livonr	131
<b>Marseille.</b> Requalification des espaces publics, secteurs Grignan, Haxo et Saint-Ferréol	132
<b>Meyrargues.</b> L'Espougnac	134
<b>Meyrargues.</b> L'Espougnac	134
<b>Meyrargues.</b> Aqueduc de la Traconnade	136
<b>Meyrargues.</b> La Péronne, tranche 2, secteur de la Boule Noire	137
<b>Les Pennes-Mirabeau.</b> ZAC Les Sybilles	138

<b>Peynier.</b> La Corneirelle, chemin de la Treille	139
<b>Peyrolles-en-Provence.</b> Les Rivaux	142
<b>Port-de-Bouc.</b> La Mérimole ouest	143
<b>Saint-Mitre-les-Remparts.</b> Forêt domaniale de Castillon	143
<b>Saint-Rémy-de-Provence.</b> Glanum, Salle d'assemblée dite « bouleutérion »	144
<b>Trets.</b> Avenue René Cassin	146
<b>Trets.</b> Église Notre-Dame-de-Nazareth	147

## VAR 149

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	149
<b>Carte des opérations autorisées</b>	151
<b>Artigues.</b> Font Salade	153
<b>Bagnols-en-Forêt.</b> Chemin de Rousseau	154
<b>La Cadière-d'Azur.</b> Saint-Jean, Cadière-Thouron	155
<b>La Celle.</b> Forêt de Saint-Julien	155
<b>Cogolin.</b> Chemin du Carry	156
<b>Comps-sur-Artuby.</b> Les Prés de Laure	158
<b>La Farlède.</b> Centre pénitentiaire	159
<b>La Farlède.</b> 69, rue de la Fontaine des Fabre	160
<b>La Farlède.</b> Avenue de la République – La Verdillonne	161
<b>Figanières.</b> Quartier Testebarry	162
<b>Fréjus.</b> Rue des Chênes	162
<b>Fréjus.</b> 552, avenue du Général Calliès	163
<b>Fréjus.</b> PCR « Le port romain de Fréjus »	164
<b>Fréjus.</b> Chemin du Sourcier	165
<b>Fréjus.</b> 177, rue Jean Carrara	166
<b>Fréjus.</b> Villeneuve, Saint-Pierre	166
<b>Fréjus.</b> Parking Dolto	167
<b>Garéoult.</b> Avenue Édouard Le Bellegou, quartier Saint-Martin	168
<b>Ginasservis.</b> La Fontaine	169
<b>Hyères.</b> PCR « Les sanctuaires urbains et extra-urbains d'Olbia de Provence »	170
<b>Hyères.</b> ZAC de la Crestade	171
<b>Ollioules.</b> 468, chemin de Faveyrolles	173
<b>Rians.</b> Cuer Vielh	175
<b>Saint-Cyr-sur-Mer.</b> Route de la Madrague, Villa des Baumelles	175
<b>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.</b> PCR « Sociétés humaines et paléoenvironnements dans la plaine de Saint-Maximin du Paléolithique à l'âge du Fer »	176
<b>Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.</b> Chevet de la basilique, phase 1	178
<b>Sillans-la-Cascade.</b> Le Grand Défens	178
<b>La Valette-du-Var.</b> Aven de l'Oustau dei Gàrri-grèu	181
<b>Vinon-sur-Verdon.</b> Pèbre, route de Bouyte	182

## VAUCLUSE 183

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	183
<b>Carte des opérations autorisées</b>	185
<b>Avignon.</b> Immeuble des Deux Gerfauts, rue Bouquerie	187
<b>Avignon.</b> Couvent des Carmes	189

<b>Bollène.</b> Zac Pan Euro Parc, tranche 2	190
<b>Carpentras.</b> Rues du Refuge, de la Tour, Picquepeyre et Beaurepaire	191
<b>Cavaillon.</b> 230, allée des Sapins	192
<b>Châteauneuf-du-Pape.</b> Château de l'Hers	193
<b>Gordes.</b> Les Combettes	195
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue.</b> ZA Route de Caumont	196
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue.</b> Velorgues, Fondation Frédéric Gaillanne	196
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue.</b> Immeuble Beaucaire	196
<b>L'Isle-sur-la-Sorgue.</b> Synagogue	198
<b>Ménerbes.</b> Abbaye Saint-Hilaire	198
<b>Mondragon.</b> Les Ribaudes, tranche 8	200
<b>Monieux.</b> Aven des Planes 1	202
<b>Orange.</b> PCR « Architecture, technique et décor du théâtre antique »	203
<b>Orange.</b> Les Crémales – RD 975	206
<b>Orange.</b> Le Lampourdier, PCR « Territoires celtiques et romains autour d'Arausio »	207
<b>Orange.</b> Le Lampourdier, secteur nord-ouest, tranche 2	208
<b>Orange.</b> Conservatoire de musique, immeuble Saint-Louis	209
<b>Pertuis.</b> 42-46, rue Durance	210
<b>Piolenc.</b> Cargaule	212
<b>Piolenc.</b> Église Saint-Pierre	213
<b>Vaison-la-Romaine.</b> Le Rouvillier – Avenue Hector Berlioz	215
<b>Vaison-la-Romaine.</b> Architecture monumentale et décor	216

## OPÉRATIONS INTERDÉPARTEMENTALES 217

<b>Tableau des opérations autorisées</b>	217
<b>Projet collectif de recherche</b> « Sépultures de l'âge du Fer dans les Alpes du Sud »	219
<b>Projet collectif de recherche</b> « Fortifier les Alpes au Moyen Âge (V <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècle) »	220

## Liste des abréviations 223

## Bibliographie régionale 225

## Pillages archéologiques et trafics de biens culturels 228

## Veille juridique et réglementaire 229

## Organigramme du service régional de l'Archéologie 231



Fig. 78 – ARLES, Saint-Pierre de Mouleyrès. Vue des sépultures tardo-antiques coupées par les terrassements du PLM (cliché J.-M. Pain/ALTAMETRIS Méditerranée).

L'opération archéologique a été conduite en trois temps. Un relevé 3D de la paroi nord a été réalisé en août 2018 par l'entreprise Altametrus. Ce travail préliminaire a permis de définir plus précisément les points à traiter et le mode d'intervention. Une première expertise archéologique à partir d'une nacelle a eu lieu le 16 janvier 2020 en s'appuyant sur le relevé 3D. Une intervention ponctuelle d'une demi-journée s'est déroulée le 11 février 2020 afin

de préciser le potentiel archéologique d'un sarcophage devant être consolidé. Dans la mesure où il ne pouvait être question d'entreprendre une fouille systématique, l'enregistrement archéologique s'est borné à une description des structures et à des préconisations destinées à l'entreprise exécutant les travaux de consolidation.

Bruno Bizot

Antiquité

## ARLES Mas Thibert – Marais du Vigueirat

La localisation du canal de Marius et de sa liaison avec le complexe portuaire antique, avant-port maritime d'Arles, sont depuis le XIX<sup>e</sup> siècle au cœur des recherches sur Fos et le secteur oriental du delta du Rhône. Selon les sources antiques, C. Marius aurait réalisé durant son séjour en Gaule (104-102 av. J.-C.) un canal pour contourner l'embouchure du Rhône et assurer ainsi la sécurité de l'approvisionnement des troupes (Strabon, *Géographie*, IV, 1, 8; Plutarque, *Vies parallèles. Vie de Marius*, XV; Pomponius Mela, *Chorographie*, II, 5, 77; Pline, *Histoire naturelle*, III, 5).

À partir de 2010, la découverte fortuite d'un lot de céramiques antiques, puis de pieux, dans la réserve naturelle nationale des marais du Vigueirat, et les résultats de vastes prospections à la tige métallique réalisées par Otello Badan, révélant l'existence d'un long paléochenal attribué par l'auteur au canal de Marius, ont relancé l'intérêt scientifique pour ce secteur resté à l'écart des recen-

sements archéologiques. Le dossier a été repris dans le cadre du PCR « Fossae Marianae » (Fontaine *et al.*, à par.) associant le ministère de la Culture (DRASSM, SRA PACA), le centre Camille Jullian et le CEREGE (Aix-Marseille Université, CNRS) et des institutions locales (Métropole Aix-Marseille Provence etc.), en partenariat avec Les Amis des Marais du Vigueirat, gestionnaires de la réserve naturelle nationale (RNN). Il se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'un programme international soutenu par la fondation A\*Midex (Aix-Marseille Université), dont l'objet est d'étudier et de comparer l'organisation des complexes portuaires de Fos et d'Ostie-Portus (FOSPHORA Fos Ostia Portus Harbours of Roman Antiquity, 2019-2021).

Le mobilier découvert en 2010 comprend un lot de céramiques (69 tessons) qui peut être daté, s'il est homogène, du dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Deux pieux de sapin ont également été mis au jour lors d'un curage,

en marge de l'anomalie chenal. Le premier a été daté par radiocarbone entre 21 av. J.-C. et 134 apr. J.-C. ; le second entre 130 et 325 apr. J.C. (Landuré *et al.* 2015; Rousse *et al.*, à par.). En 2017, de vastes prospections géophysiques réalisées par le CEREGE (cartographie magnétique et tomographie de résistivité électrique) ont confirmé l'existence d'une longue anomalie linéaire assimilable à un paléochenal, dont le relevé se superpose à celui d'O. Badan (sur peut-être 8 km de long, pour 20 à 30 m de large). Le signal est particulièrement lisible sur la parcelle Cassaire, à l'ouest de la RNN, entre l'actuel canal d'Arles à Bouc et le Grand Rhône.

En 2020, une campagne de carottages associés à des prospections géophysiques à haute résolution (cartographie magnétique et tomographie de résistivité électrique) a été réalisée sur deux secteurs de la parcelle Cassaire, terrain appartenant au Conservatoire du littoral, mais situé à l'ouest à l'extérieur de la réserve nationale des marais du Vigueirat, non loin du Grand Rhône. L'objectif était d'étudier et de dater la stratigraphie des dépôts sédimentaires en se positionnant dans le lit supposé du chenal. Deux sondages profonds (-10 m) ont été réalisés au carottier motorisé à percussion de type Cobra TT (un par secteur), complétés par six carottages à moindre profondeur (-5 m) effectués à la tarière manuelle.

Les analyses et datations réalisées sur les carottes donnent une succession stratigraphique similaire, détaillée ci-dessous pour la carotte de référence CAS-C1, sur laquelle trois datations calibrées (Beta Analytic) ont pu être effectuées.

CAS-C1 : Sur les 9,80 m de sédiment carotté en CAS-1, nous avons pu distinguer 5 unités stratigraphiques. À la base, l'unité A est composée de petits galets de quelques millimètres à quelques centimètres dans une matrice de limons noirâtres. Lors du découpage de la carotte, un *Cerastoderma* a pu être observé parmi de nombreux fragments coquilliers. La datation de matière végétale extraite de cette unité a donné une date calibrée de 5481-5371 av. J.-C. Entre 9,70 et 6,90 m sous la surface topographique, l'unité B présente des dépôts sableux moyens gris plutôt bien triés. De nombreuses passées organiques ont été observées. Aucune date n'a été réalisée pour l'instant dans cette unité et aucun bioindicateur n'a été identifié. Le faciès de l'unité C (-6,90 à -5,60 m) correspond à une interstratification de sables moyens gris et de limons. À 5,77 m de profondeur, des *Theodoxus fluviatilis* et *Limnea auricularia* ont été observés, indiquant que ce dépôt a été mis en place en milieu d'eau douce. Un morceau de bois de la partie supérieure de cette unité a été daté à 3651-3528 av. J.-C. L'unité D correspond, quant à elle, à une interstratification de sables fins gris et de limons suggérant une énergie moins importante que dans l'unité sous-jacente. Aucune date n'a été pour l'instant réalisée dans cette unité. Avec l'unité E, l'énergie de l'environnement de dépôt diminue fortement. Cette unité est principalement composée d'argiles limoneuses grises. Des datations sont en cours, mais une première date radiocarbone réalisée sur des charbons extraits à 3,18-3,22 m sous le niveau topographique (-1 m NGF) indique 147 av. J.-C.-69 apr. J.-C. La sous-unité E1 est

caractérisée par des valeurs de sensibilité magnétique élevées. La sous-unité E3 présente des traces d'oxydation. Finalement, l'unité sommitale F présente une intercalation de sables brun-jaune et de limons.

Bien que ces résultats soient encore préliminaires et nécessitent d'être confirmés par la poursuite des analyses et datations en laboratoire, on peut retenir :

- La mise en place d'un paléochenal connecté au Rhône, à partir du IV<sup>e</sup> millénaire av. J.-C., identifié à partir des dépôts de l'unité C, comportant des coquilles de gastéropodes d'eau douce et une interstratification de sables et limons typique des contextes du Rhône. Un deuxième niveau de dépôt (D) indique une diminution d'énergie du cours d'eau.
- Une stratigraphie de comblement progressif du chenal par des dépôts d'argiles limoneuses grises (E), riches en matériaux organiques, entre -5 et -2 m (-3 m / 0 NGF). Un premier échantillon soumis pour datation a livré une chronologie cohérente avec le creusement du canal de Marius et celle de son utilisation (147 av. J.-C.-69 apr. J.-C.). Elle coïncide également avec le mobilier archéologique déjà identifié (supra) et le développement du complexe portuaire de Fos (à partir de 30-20 av. J.-C.).
- D'importants dépôts fins, superficiels, de plaine d'inondation (F) qui recouvrent le comblement du chenal et masquent l'anomalie (0-2 m NGF).

D'autres datations et analyses sont nécessaires pour confirmer que l'unité E soit d'époque romaine. Si tel est le cas, on aurait alors à la période romaine une colonne d'eau navigable d'environ 2,5 m (en considérant un niveau marin à -50 et -70 cm au-dessous du niveau actuel à l'époque romaine : Vella *et al.* 2005). Pour compléter l'étude et préciser la géométrie du chenal, de nouveaux carottages devraient être réalisés, notamment à l'extérieur de son lit, pour comparer l'interprétation des faciès de dépôt. Enfin, des anomalies potentiellement anthropiques méritent d'être documentées par prospections géophysiques dans le périmètre de la RNN à proximité du chenal.

Corinne Rousse, Ferréol Salomon, Yoann Quesnel, Minoru Uehara et Grzegorz Skupinski

Fontaine *et al.*, à par. : FONTAINE (S.), EL AMOURI (M.), MARTY (F.), ROUSSE (C.) – Fossae Marianae, le système portuaire antique du golfe de Fos et le canal de Marius : un état des lieux. Dossier à paraître dans la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 50.

Landuré *et al.* 2015 : LANDURÉ (C.), QUESNEL (Y.), ROUSSE (C.), UEHARA (M.), VELLA (Cl.) – Le canal de Marius, dans LANDURÉ (C.), VELLA (Cl.), CHARLET (M.) dir. – *La Camargue autour d'un méandre, études archéologiques et environnementales du Rhône d'Ulmét*, Istres, 2015, p. 137-138.

Rousse *et al.*, à par. : ROUSSE (C.), LANDURÉ (C.), FONTAINE (S.), MARTY (F.), QUESNEL (Y.), VELLA (Cl.) (avec la coll. de Ph. Dusouillez, J. Fleury, M. Uehara) – Le canal de Marius : réflexions autour d'une nouvelle hypothèse de tracé dans le secteur du marais du Vigueirat, dans Fontaine *et al.* : Fossae Marianae, le système portuaire antique du golfe de Fos et le canal de Marius : un état des lieux. Dossier à paraître dans la *Revue archéologique de Narbonnaise*, 50.

Vella *et al.* 2005 : VELLA (C.), FLEURY (T.-J.), RACCASI (G.), PROVANSAL (M.), SABATIER (F.), BOURCIER (M.) – Evolution of the Rhône delta plain in the Holocene, *Marine Geology*, vol. 222–223, 2005, p. 235-265.